

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/14326/Add.49  
18 décembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS  
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT  
OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/14326 du 9 janvier 1981 et S/14326/Add.23 du 17 juin 1981.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 12 décembre 1981, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions.

A sa 2312<sup>ème</sup> séance, tenue à huis clos le 11 décembre 1981, le Conseil de sécurité a poursuivi son examen de la question de la recommandation concernant la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général à l'issue de la séance, à la place d'un compte rendu sténographique :

"A sa 2312<sup>ème</sup> séance privée tenue le 11 décembre 1981, le Conseil de sécurité a examiné la question de la recommandation relative à la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

A l'issue du vote au scrutin secret auquel il a été procédé pour choisir parmi les candidats, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution suivante en tant que résolution 494 (1981) :

'Le Conseil de sécurité.

Ayant examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Recommande à l'Assemblée générale de nommer Javier Pérez de Cuéllar Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat allant du 1<sup>er</sup> janvier 1982 au 31 décembre 1986."

